

SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES

Douzième session de l'Assemblée des États Parties

Note conceptuelle de la facilitatrice pour la coopération¹

1. L'Assemblée des États Parties, par sa résolution ICC-ASP/11/Rés.5, a décidé d'introduire « un point spécifique sur la coopération à l'ordre du jour de sa douzième session ». Conformément à ce mandat, le Bureau de l'Assemblée des États Parties a décidé qu'un débat serait prévu sur la question de la coopération lors de la prochaine douzième session de l'Assemblée. À cet effet, trois heures dans l'après-midi du **vendredi 22 novembre, de 15 heures à 18 heures**, ont été réservées à cette question en séance plénière de l'Assemblée.
2. Se fondant sur les apports de différents acteurs concernés, et pour faire suite à deux séminaires fructueux organisés en Afrique sur ce thème², le sujet proposé à la discussion sera : « **La protection des témoins : renforcer le soutien des États à la Cour** ».
3. Cette réunion fournira une occasion de stimuler les discussions sur les questions les plus importantes en ce qui concerne la protection des témoins, plus particulièrement les difficultés que doivent affronter les États et la Cour pour assurer la protection des témoins, les accords de réinstallation et le Fonds spécial pour les réinstallations, ainsi que le rôle complémentaire des systèmes nationaux de protection.
4. Un orateur principal éminent et trois panélistes ouvriront les discussions en plénière. M. Sidiki Kaba, Ministre de la Justice du Sénégal, a été invité à prononcer un discours principal devant l'Assemblée sur la coopération avec la Cour. Au terme de ce discours principal, trois panélistes feront part de leurs réflexions sur le thème principal selon leurs points de vue respectifs, à savoir : (a) M. Herman von Hebel, Greffier de la Cour pénale internationale ; (b) M^{me} Fidelma Donlon, Greffier adjoint à la Cour spéciale pour la Sierra-Leone ; et (c) M^{me} Lorraine Smith van Lin, Directrice du Programme sur la Cour pénale internationale auprès de l'Association internationale du barreau (IBA).
5. Le discours principal et les interventions des panélistes seront suivis par une **discussion interactive en plénière sur la coopération**. Les États Parties sont vivement encouragés à participer activement à ce débat afin de promouvoir un échange vaste et nuancé sur cette question. Ce débat pourra inclure en particulier des réponses au discours principal et aux interventions des panélistes, lesquels prendront également part aux discussions. Les déclarations abordant ce thème dans le but de faire avancer la question de la coopération avec la Cour dans ce domaine spécifique seront encouragées.
6. La liste des intervenants sera ouverte avant la session de l'Assemblée et les **États et autres acteurs concernés souhaitant intervenir dans la discussion devront s'inscrire** sur cette liste³. Les orateurs sont invités à limiter leurs interventions à quatre minutes.
7. Un résumé non officiel des discussions sera préparé, concernant notamment les engagements prononcés. Les promesses et engagements pourront également être énoncés par écrit. Les orateurs sont invités à soumettre une copie informatique de leur intervention au Secrétariat en vue d'une publication sur le site de l'Assemblée.

¹ Son Excellence Madame Anniken Krutnes (Norvège).

² Rapport du Bureau sur la coopération, ICC-ASP/12/36, Annexe III, et ICC-ASP/12/36, Add. 1. Les résumés de ces deux séminaires sont accessibles sur le site de l'Assemblée : http://www.icc-cpi.int/iccdocs/asp_docs/ASP12/ICC-ASP-12-36-FRA.pdf, et http://www.icc-cpi.int/iccdocs/asp_docs/ASP12/ICC-ASP-12-36-Add.1-FRA.pdf

³ Les demandes d'inscription doivent être envoyées au Secrétariat, à asp12cooperation@gmail.com, et envoyées en copie à l'adresse suivante : Irvin.Eyolf.Hoyland@mfa.no

8. En outre, un projet de résolution sur la coopération est annexé au Rapport du Bureau sur la coopération (ICC-ASP/12/36, Annexe I). Ce projet de résolution réserve une place au compte rendu des résultats de débats en plénière, lequel sera complété après la séance plénière sur la coopération, avant son adoption.

* * *